



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juin 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 16^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 15 mai 2024, à 10 heures

Présidence : M. Ladeb (Vice-Président) (Tunisie)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- b) Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

Dialogue interactif avec les chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour le développement : « Favoriser les changements en appuyant les politiques intégrées aux niveaux mondial, régional et national »

Discussion interactive : « Point sur les conclusions des évaluations et des études indépendantes et réponse de l'administration : échanges sur les évaluations récentes, les conclusions et les mesures prises »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

24-08650 (F)



Merci de recycler



En l'absence de M^{me} Narváez Ojeda (Chili), M. Ladeb (Tunisie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour : activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

b) Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (E/2023/34/Rev.1, E/2023/35 et E/2023/36)

Dialogue interactif avec les chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour le développement : « Favoriser les changements en appuyant les politiques intégrées aux niveaux mondial, régional et national »

1. **M. Rwamucyo** (Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies), modérateur, dit que les intervenantes et intervenants répondront aux questions suivantes : a) comment les entités du système des Nations Unies pour le développement aident-elles les pays à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier en matière d'appui aux politiques intégrées, de planification et de programmation conjointes, et quelles sont les contraintes qui entravent la poursuite des progrès ; b) comment les entités du système des Nations Unies pour le développement sans présence physique contribuent-elles au travail que font les équipes de pays des Nations Unies pour favoriser l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et quelles sont les contraintes particulières auxquelles elles se heurtent à cet égard.

2. **M. Salazar-Xirinachs** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenant, dit que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est prise dans trois pièges : faible capacité de croissance ; grande inégalité et faible mobilité sociale ; capacités institutionnelles limitées et gouvernance faible. Une analyse plus approfondie assortie de propositions se trouve dans le dernier numéro de la *CEPAL Review*. Compte tenu de cela, il n'est pas surprenant de constater que seulement

22 % des cibles associées aux objectifs de développement durable seront atteintes dans la région d'ici à 2030, que dans 32 % des cas, les cibles se sont éloignées, et que les progrès sont trop lents pour 46 % des cibles.

3. Le rapport présenté par la CEPALC comme contribution à la septième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable comporte un chapitre sur les six transitions visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, dans lequel la CEPALC décrit la nature et la portée de chaque transition, ses liens avec les principaux objectifs de développement durable, la situation actuelle et l'évolution souhaitée. Y sont également analysés les moyens de mise en œuvre, divisés en trois catégories : stratégies, politiques, plans et programmes visant à agir en faveur de chaque transition ; dispositifs institutionnels ; investissements nécessaires.

4. Il est difficile, mais pas impossible, pour les entités des Nations Unies qui ne sont pas physiquement présentes dans certains pays de contribuer au travail qu'y mènent les équipes de pays, en raison de contraintes telles que les coûts de transport et de coordination et le système de communication de l'information. Les plateformes de coordination virtuelles sont un outil important de réduction des coûts. Les commissions économiques ont leurs propres systèmes de communication de l'information, qui ne sont généralement pas intégrés à la plateforme UN-Info, raison pour laquelle leur travail est sous-représenté sur cette plateforme.

5. **M^{me} Grynspan** (Secrétaire générale de la CNUCED), intervenant par visioconférence, dit que la CNUCED collabore avec le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau systémique. La CNUCED apporte aux pays une assistance technique de taille et travaille chaque année avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour décider à quelles analyses et à quels cadres communs de pays elle participera, et va souvent au-delà de ces engagements.

6. Deux grands programmes de la CNUCED ont eu une incidence maximale, pour une dépense minimale de ressources : la mise en place, dans 100 pays, d'un système douanier électronique, qui a facilité la mobilisation des ressources nationales, le passage au numérique et la réduction des formalités administratives, et celle d'un programme de gestion de la dette, lancé dans plus de 60 pays.

7. La CNUCED travaille également avec les petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec les pays les moins avancés, en préparant des profils de

vulnérabilité pour ceux d'entre eux qui sortent de cette catégorie, afin de les aider à ne pas y retourner.

8. **M^{me} Andersen** [Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)], intervenant par visioconférence, dit que le PNUE aide les pays à faire face à la triple crise planétaire. Une nature en bonne santé, un climat stable et un monde non pollué sont trois éléments essentiels au bien-être humain, à la prospérité, à l'économie, au bien-être social, à l'harmonie et à la réduction des conflits, les conflits et les migrations résultant souvent d'une implosion environnementale. Les objectifs de développement durable n^{os} 13, 14 et 15, tous liés au climat, sont parmi ceux qui accusent le plus grand retard. Malheureusement, l'une des principales contraintes est le manque de financement.

9. Le PNUE est présent physiquement dans 45 pays et, par l'entremise de programmes, dans d'autres. Grâce aux équipes de pays et au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le PNUE a pu accroître sa présence, chaque équipe de pays comptant une personne référente pour le PNUE et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents organisant désormais des réunions en ligne.

10. Le PNUE a mis en place une capacité de renfort pour faire face aux catastrophes environnementales et aux conséquences des conflits pour l'environnement. Il collabore également avec des organisations commerciales et économiques pour encourager des financements et des investissements plus durables. Les réformes du système des Nations Unies ont grandement fait avancer les choses. Le PNUE apporte une contribution importante aux analyses communes de pays, celles-ci couvrant souvent les causes profondes des problèmes environnementaux.

11. **M. Rwamucyo** (Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies) invite les intervenantes et intervenants à répondre aux questions suivantes : a) quelles mesures sont nécessaires pour accroître l'harmonisation opérationnelle entre les entités du système des Nations Unies pour le développement, notamment en ce qui concerne les modèles de fonctionnement, les configurations de pays et les ensembles de compétences nécessaires pour concrétiser les priorités fixées dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et b) quelles démarches particulières les États Membres devraient-ils entreprendre pour appuyer et promouvoir ces mesures.

12. **M. Salazar-Xirinachs** (Secrétaire exécutif de la CEPALC) dit qu'en ce qui concerne les modèles de fonctionnement, l'appui régional est fourni par

l'intermédiaire de plateformes de collaboration régionales, dont le rôle est d'harmoniser les travaux menés aux niveaux national, régional et mondial et de soutenir les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays dans leur coopération avec les États Membres. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes est composée de 24 entités des Nations Unies et fournit différents types de services. D'importants gains d'efficacité ont été réalisés au niveau régional, les économies effectuées étant estimées à 4 millions de dollars entre 2022 et 2024.

13. En ce qui concerne les configurations de pays et les ensembles de compétences, en 2023, les coalitions thématiques et les groupes de travail de la Plateforme ont reçu 52 demandes de soutien de la part de 14 coordonnatrices et coordonnateurs résidents et équipes de pays de la région, dont certaines concordaient avec les six transitions. En réponse, la Plateforme a fourni une aide sous différentes formes, notamment en matière de politiques et de renforcement des capacités. Par exemple, les rapports de la coalition thématique sur la mobilité humaine sont une source d'information essentielle pour l'analyse stratégique des tendances migratoires régionales.

14. Il convient d'encourager les mesures qui visent à combler les lacunes en matière de financement du développement. Les processus nationaux doivent être mieux compris, et il faut passer d'un état d'esprit axé sur les projets à une approche transformationnelle à long terme, grâce à laquelle les processus de transformation et de transition bénéficieront d'un appui constant.

15. La plupart des pays ont fait montre d'un niveau élevé d'appropriation des objectifs de développement durable et ont établi des institutions destinées à accompagner leur mise en œuvre et à en assurer le suivi. Plus concrètement, les États pourraient continuer à exploiter au mieux le pouvoir fédérateur de l'Organisation des Nations Unies, par exemple en continuant de participer activement aux forums régionaux pour le développement durable. Ils devraient renforcer leurs institutions et leurs mécanismes de coordination relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en créant des forums nationaux appropriés pour le dialogue social et en renforçant la coordination entre les secteurs public et privé et la société civile, avec la participation des équipes de pays. Il est particulièrement important d'associer les ministères des finances aux débats sur la coordination et de travailler avec le système des Nations Unies pour tirer des enseignements de l'expérience en matière d'accélération des progrès, au moyen d'outils tels que le cadre des six transitions.

16. **M^{me} Grynspar** (Secrétaire générale de la CNUCED), intervenant par visioconférence, dit qu'en ce qui concerne l'harmonisation opérationnelle, les comités interinstitutions permettent d'améliorer la cohérence du système et facilitent l'élaboration de cadres de pays plus intégrés. En outre, des propositions telles que le plan de relance des objectifs de développement durable et le pacte numérique mondial montrent une position cohérente au sein du système des Nations Unies, qui s'exprime ainsi d'une seule voix.

17. Les organismes non résidents devraient davantage veiller à inscrire le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays à leur programme lors de leurs visites de pays. En outre, il y a beaucoup à apprendre de l'expérience du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, dans le cadre duquel les entités des Nations Unies à tous les niveaux – mondial, régional et national – collaborent étroitement. Si de nombreuses institutions ont créé une capacité de renfort, il n'existe pas de mécanisme de renfort pour les activités de financement du développement, seulement pour le financement du travail humanitaire. Il faut remédier à cette situation, dès lors que la CNUCED ne peut actuellement répondre qu'à environ 50 % des demandes des pays.

18. La mesure la plus importante que les États pourraient prendre serait d'utiliser des mécanismes de coordination tels que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'éviter de mettre les organismes en concurrence les uns avec les autres. Une autre mesure consisterait à créer des instruments de financement qui permettraient aux organismes non résidents de répondre plus efficacement aux demandes de coopération et de conseils en matière de politiques.

19. **M^{me} Andersen** (Directrice exécutive du PNUE), intervenant par visioconférence, dit que l'harmonisation opérationnelle est renforcée par le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, qui rassemble une cinquantaine d'entités. L'action des organismes ne sera significative que s'ils s'approprient tous ensemble les questions telles que la préservation de la biodiversité et la pollution et adoptent une approche commune en la matière. Si l'on ne s'attaque pas à la triple crise planétaire, il sera impossible d'atteindre les objectifs de développement durable. Le fait de ne pas être présent dans un pays est une contrainte, mais les coalitions thématiques et les plateformes de collaboration régionales aident à établir une présence.

20. Le PNUE gère 17 accords multilatéraux relatifs à l'environnement, qui portent sur des sujets divers, mais

sont indivisibles et relèvent tous de son Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

21. Le financement est très insuffisant et il faut adopter une approche plus intelligente, notamment en ce qui concerne les secteurs public et privé, la réforme des subventions et la politique budgétaire. La mise à disposition des flux financiers promis au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement est toutefois indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable.

22. **M^{me} Zalabata Torres** (Colombie) dit qu'au vu de la situation préoccupante des progrès faits au regard des objectifs de développement durable et du manque croissant de ressources consacrées au développement, il faut d'urgence prendre des mesures porteuses de changements. Le système des Nations Unies pour le développement a un rôle fondamental à jouer s'agissant de soutenir les initiatives nationales de mise en œuvre du Programme 2030 et d'accélérer les transformations nécessaires au développement durable. Les pays ont besoin d'aide dans divers domaines d'action, tels que la transition énergétique juste et inclusive, l'élimination de la pauvreté, la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

23. **M^{me} Paereli** (Allemagne) dit que sa délégation souhaite savoir quelles mesures existent déjà pour inciter les entités sur le terrain et les organismes non résidents à participer sérieusement et concrètement aux réformes du système des Nations Unies. Elle se demande en outre quelles autres mesures d'incitation permettraient d'accélérer l'intégration de l'appui du système des Nations Unies pour le développement en faveur des pays de programme et si celles-ci peuvent prendre la forme d'indicateurs intégrés dans l'évaluation et la notation des directeurs et directrices de pays. L'indicateur de promotion pourrait être la contribution d'une entité aux résultats collectifs au niveau national. L'intervenante souhaiterait également savoir comment les États Membres peuvent soutenir le processus en cours, peut-être en allouant des fonds ou en offrant un appui politique. Enfin, selon le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/79/72-E/2024/12](#)), moins de 30 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents considèrent que tous les programmes de pays des entités sont alignés sur les plans-cadres de coopération. L'affectation de fonds ne favorise pas l'exécution des plans-cadres de coopération, mais il est difficile pour les États Membres de financer les priorités stratégiques lorsque les équipes de pays ne présentent

pas d'offre collective convaincante conforme aux priorités nationales.

24. **M^{me} Fathizadeh** (Royaume-Uni) dit que le rapport du Secrétaire général (A/79/72-E/2024/12) donne des exemples de chefs d'organismes qui ne respectent pas les exigences énoncées dans le cadre de gestion et de responsabilité. Trop peu de coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribuent à l'évaluation et à la notation des chefs d'organismes, un élément important pour garantir la réalisation cohérente des priorités du Gouvernement hôte par les équipes de pays. Les réformes du système des Nations Unies dans les pays reposent sur le cadre de gestion et de responsabilité ; les organismes doivent donc jouer leur rôle en l'appliquant pleinement. L'intervenante demande ce qui peut être fait de plus pour faire avancer les choses.

25. Les descriptifs de programmes de pays doivent être conformes aux plans-cadres de coopération et se fonder sur ceux-ci pour faciliter l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, et il faut mettre davantage l'accent sur les programmes intégrés et les synergies. L'intervenante demande quelles sont les mesures prises pour assurer une conformité totale, notamment dans les orientations fournies aux représentants et représentants résidents par les sièges respectifs.

26. Enfin, les gains d'efficacité de 553 millions de dollars enregistrés en 2023, qui résultent en grande partie d'initiatives propres à chaque entité, constituent une réalisation importante. La création du premier service de soutien commun à Nairobi est une autre étape encourageante. L'intervenante demande quels gains d'efficacité ont été réalisés grâce à ce service et quels plans ont été mis en place pour accélérer ces gains dans les années à venir.

27. **M^{me} Hedin** (Suède) dit que la Suède est préoccupée par les informations selon lesquelles les programmes de pays des organisations ne seraient pas conformes aux plans-cadres de coopération et par le faible taux de planification, de programmation et de mobilisation conjointes des ressources. Elle s'inquiète également de la non-application du cadre de gestion et de responsabilité. Nombre des obstacles aux progrès dans ce domaine sont liés aux volumes et aux modalités de financement, ainsi qu'à l'incohérence des discours que tiennent les États Membres dans le cadre de leur coopération avec l'Organisation. Concernant l'examen du cadre de gestion et de responsabilité qui doit être effectué en 2024, la délégation suédoise souhaiterait savoir quels aspects du cadre il faudrait modifier pour le mettre pleinement en œuvre.

28. La Suède apporte un financement conformément aux accords relatifs à l'aide publique au développement et prend l'initiative de fournir des orientations à ses représentantes et représentants concernant ses priorités en matière de coordination et de réforme du système des Nations Unies, ainsi que des points de discussion à utiliser lors des échanges avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays et les différentes entités des Nations Unies. Elle s'attend à une plus grande appropriation et à une plus grande intégration de la part de tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. La délégation suédoise s'interroge sur l'approche qui sera adoptée pour le processus de configuration des équipes de pays et se demande si les processus déjà entamés peuvent fournir des informations plus détaillées sur les bonnes pratiques en la matière.

29. **M. Salazar-Xirinachs** (Secrétaire exécutif de la CEPALC) dit que les décisions des différents organes de l'Organisation des Nations Unies et les instructions du Secrétaire général sont le meilleur moyen de stimuler les organismes. D'entente avec l'autre titulaire de la Vice-Présidence de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, il a déjà organisé en 2024 deux réunions avec l'ensemble des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la région pour débattre des priorités et recevoir des retours, un changement majeur par rapport à la méthode de travail précédemment suivie. Au nombre des autres mesures d'incitation prises figure notamment l'octroi de fonds pour le développement, qui a également accru la capacité de collaboration. L'inclusion d'indicateurs dans l'évaluation et la notation est une bonne idée, à laquelle il faut toutefois réfléchir attentivement, chaque entité ayant son propre mandat, son propre programme de travail et ses propres fonctions. Il est certes important d'inclure la collaboration avec d'autres organismes et la coopération au niveau des pays dans l'évaluation et la notation, mais l'exécution du mandat doit être protégée.

30. L'harmonisation est un processus en deux étapes. La première consiste à mettre les descriptifs de programmes de pays en conformité avec les plans et politiques de développement nationaux, domaine dans lequel il est possible de faire mieux. La coopération des autorités concernées est essentielle pour comprendre pleinement ces plans et politiques. La seconde consiste à aligner le travail des organismes des Nations Unies sur les programmes de pays, un élément clé du mandat de chaque coordonnatrice résidente ou coordonnateur résident. Toute la difficulté est de passer d'un état d'esprit axé sur les projets à une logique d'appui aux processus de transformation.

31. **M^{me} Grynspar** (Secrétaire générale de la CNUCED), intervenant par visioconférence, dit que des mesures d'incitation sont nécessaires pour surmonter les divisions, parce que la coordination et l'action collective ont un coût. Une attitude volontariste est un autre élément essentiel. Il est également capital d'avoir un discours cohérent, car, quand des institutions différentes donnent des réponses différentes à un même problème, les États sont confus.

32. La réalisation des objectifs de développement durable dépend non seulement de l'action menée par les pays, mais aussi de l'action menée par le système des Nations Unies. Les mesures d'incitation devraient également provenir des États Membres qui attachent de l'importance aux espaces de cocréation, à l'échange de connaissances et à la cohérence, ainsi qu'aux coûts y afférents, faute de quoi les entités reviendraient simplement à leur mode de fonctionnement antérieur.

33. En ce qui concerne les cadres de gestion et de responsabilité et l'harmonisation au niveau des pays dans le cadre intégré, les indicateurs de performance sont importants pour évaluer l'ampleur des efforts consacrés à la planification, à la stratégie et à l'action collectives. Il sera toutefois difficile d'appliquer ces indicateurs de performance aux organismes non résidents ; c'est une question qu'il faudra examiner.

34. **M^{me} Chan Valverde** (Costa Rica) dit que les entités des Nations Unies soutiennent des pays comme le Costa Rica non seulement dans l'élaboration de stratégies et de politiques, mais aussi dans la planification et la coordination conjointe. Grâce à leur savoir-faire technique et à leurs connaissances spécialisées, elles aident les États à aborder de nombreux aspects du développement durable.

35. L'un des principaux obstacles au progrès est la nécessité d'instaurer une plus grande homogénéité opérationnelle entre les entités du système ; celles-ci doivent coordonner plus efficacement leurs activités et éviter les doubles emplois en harmonisant leurs modèles et leurs configurations de pays. Le manque de ressources et de capacités rend souvent cette harmonisation difficile et, en conséquence, limite la capacité des États de tirer pleinement parti de l'appui fourni par les entités des Nations Unies. Une action volontariste est nécessaire pour faire face à ces difficultés, et il faut des mesures concrètes pour accroître l'harmonisation opérationnelle. Il faut notamment appliquer des modèles plus souples et améliorer les configurations de pays afin d'assurer une répartition équitable des ressources et des capacités. Enfin, un engagement sans faille des États Membres est indispensable pour promouvoir ces mesures. Une action

commune et coordonnée permettrait d'accomplir des progrès considérables vers la réalisation des objectifs de développement durable.

36. **M^{me} Andersen** (Directrice exécutive du PNUE), intervenant par visioconférence, dit que la Colombie est un excellent exemple en matière d'appui aux politiques intégrées. Ce pays accueillera également la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, une manifestation d'une importance capitale à laquelle participeront toutes les composantes du système des Nations Unies s'occupant de nature et de biodiversité, et le PNUE fera tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser la mobilisation en la matière.

37. Les questions des représentantes de l'Allemagne et du Royaume-Uni semblent s'adresser aux organismes présents dans les pays. La CNUCED et le PNUE se trouvent dans une situation quelque peu différente, n'ayant pas de directeurs régionaux ni de directeurs de pays. Pour eux, l'un des éléments en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement est le fait que cela leur ouvre des portes, puisque la coordonnatrice résidente ou le coordinateur résident les représente ; il ou elle est par exemple invité(e) aux réunions avec les équipes de pays, et fait tout son possible pour y participer. Grâce à certaines des économies réalisées, le PNUE a commencé à créer des bureaux régionaux pour l'environnement dans un certain nombre de pays clés. C'est l'occasion pour les pays et pour le système des Nations Unies de s'appropriier les questions environnementales, qui sont distinctes des questions liées au climat.

38. Au titre de leur contrat de mission avec le Secrétaire général, les organismes sont évalués au regard de nombreux éléments d'une grande importance. Il n'est pas possible d'évaluer leur performance dans tous les domaines, étant donné qu'ils ne participent pas à tous les programmes de pays. En outre, le mandat du PNUE ne se limite pas aux questions de développement ; il couvre les produits chimiques suscitant des préoccupations, tels que les pesticides dangereux, qui sont régis par des accords internationaux. Bien que ces questions soient rarement incluses dans les plans-cadres de coopération, le PNUE continuera d'aider les États Membres à se conformer à toutes les conventions en la matière.

39. **M^{me} Pindera** (Observatrice du Canada) dit que des échanges ont eu lieu le matin même avec le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires concernant le financement commun et l'incitation à la coopération sur le terrain en matière de programmation conjointe. Dans son rapport ([A/79/72-E/2024/12](#)), le Secrétaire

général a souligné qu'il était nécessaire d'opérer un changement radical dans la budgétisation des activités conjointes et la mise en œuvre des programmes. Les exemples présentés, en particulier par le PNUE, montrent que des progrès importants ont été réalisés dans la collaboration avec les équipes de pays, tant virtuellement que dans les bureaux régionaux, concernant l'intégration accrue des questions liées au climat et à l'environnement.

Discussion interactive : « Point sur les conclusions des évaluations et des études indépendantes et réponse de l'administration : échanges sur les évaluations récentes, les conclusions et les mesures prises »

40. **M^{me} Brandt** (Représentante permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies), modératrice, dit que les intervenantes et intervenants vont se pencher sur les questions suivantes : a) comment les activités de suivi et d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement peuvent-elles améliorer l'apprentissage et renforcer le principe de responsabilité dans le cadre du prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement ; b) quelles conclusions et recommandations générales se sont dégagées des évaluations réalisées à ce jour concernant le système pour le développement et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à la suite des réformes ; c) quelles sont les principales mesures prises à ce jour dans tout le système pour donner suite à ces évaluations et quelle est la contribution apportée par la mise en place du mécanisme d'évaluation dans le système ; d) comment les États Membres peuvent-ils aider le système pour le développement et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à assurer un suivi efficace des recommandations formulées dans ces évaluations.

41. **M^{me} Ndiaye** [Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, Bureau des services de contrôle interne (BSCI)], intervenante, dit que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est soumis au contrôle du BSCI depuis la réforme et qu'il a été évalué par étapes : la première évaluation ([E/AC.51/2022/2](#)) a porté sur les progrès accomplis en matière de cohérence des programmes au niveau national ; la deuxième ([E/AC.51/2023/2](#)) s'est penchée sur la structure et la réforme au niveau régional, en s'intéressant aux bureaux régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement ; la troisième (IED-23-019) a examiné dans le détail l'appui fourni pour assurer la cohérence des politiques.

42. Les thèmes des évaluations sont choisis selon une approche fondée sur les risques. La Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI choisit les thèmes des évaluations et les aspects du travail du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui revêtent une très grande importance pour la mise en œuvre de la réforme, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et l'ensemble du système des Nations Unies sur la base d'études préliminaires approfondies, notamment des rapports du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et de consultations de cadrage avec les cadres supérieurs et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. L'évaluation de 2024 du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui devrait être achevée à la fin de l'année, porte sur les situations complexes dans lesquelles le coordonnateur résident ou la coordonnatrice résidente est également nommé(e) aux fonctions de coordonnateur des opérations humanitaires, de représentant spécial adjoint du Secrétaire général ou de coordonnateur spécial adjoint. Plus d'un tiers des pays sont actuellement en proie à une crise politique ou humanitaire, et un quart des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont une double ou triple casquette.

43. Une approche participative et largement collaborative a été adoptée pour concevoir et mener les évaluations et pour la communication de l'information, l'objectif étant de créer une culture de l'évaluation et de l'apprentissage, en plus de fournir des appréciations factuelles du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux niveaux national, régional et mondial. Des groupes de référence ont été créés pour chaque évaluation, comprenant des cadres supérieurs d'entités du Secrétariat et d'autres entités. Toutes les évaluations incluent des enquêtes de portée mondiale auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays. Le taux de réponse se situe entre 65 % et 84 % pour les enquêtes menées auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et autour de 50 % pour les enquêtes menées auprès des membres des équipes de pays.

44. Les conclusions de toutes les évaluations ont été utilisées à la fois en interne et dans les discussions menées avec les États Membres. Toutes les recommandations suggérant un renforcement des activités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont été acceptées et sont en cours d'application. Les recommandations de l'évaluation de 2021 ont toutes été pleinement appliquées.

45. Les évaluations sont un moyen important de faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement rende des comptes, en ce qu'elles mesurent les résultats de la réforme et permettent de déterminer si les objectifs ont été atteints. Elles permettent également d'acquérir des connaissances précieuses en ciblant les facteurs qui favorisent le succès du système pour le développement ainsi que les risques qui doivent être atténués et les obstacles qui doivent être surmontés pour rendre celui-ci plus efficace. Les évaluations du BSCI sont particulièrement déterminantes pour apprécier l'importance des contributions du Secrétariat au système pour le développement et déterminer si ces contributions ont été conçues de manière à faciliter la réalisation des objectifs. Bien qu'elles portent sur le Secrétariat, conformément au mandat du BSCI, elles ont également mis en évidence des problèmes critiques qui dépassent les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le Bureau de la coordination des activités de développement, ce qui a donné lieu à un dialogue entre les membres des équipes de pays et au sein du système pour le développement au sens large. L'évaluation de la cohérence des programmes de pays menée en 2021 a suscité un débat plus large sur l'évolution des relations entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays ainsi que sur les rôles et responsabilités respectifs de ceux-ci, et a servi de catalyseur pour d'autres évaluations prévues par le Bureau des évaluations à l'échelle du système concernant l'élaboration des programmes de pays s'inspirant des plans-cadres de coopération et la configuration des équipes de pays des Nations Unies.

46. Les évaluations ont montré que la cohérence de la programmation au niveau des pays et la fourniture de conseils stratégiques intégrés de la part du système des Nations Unies s'étaient améliorées. Ces améliorations ne se sont néanmoins pas encore traduites par une parfaite coordination des activités opérationnelles au niveau national. Le soutien apporté au niveau régional par le Bureau de la coordination des activités de développement a permis de renforcer les capacités et l'efficacité des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, mais la réforme est encore en cours. Grâce aux conseils sur les politiques que leur ont donnés les entités des Nations Unies, les autorités des pays hôtes ont pu renforcer leur capacité de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

47. Les États Membres pourraient contribuer aux travaux d'évaluation en échangeant avec les responsables des entités des Nations Unies, en examinant les données factuelles qui ressortent des

évaluations et en analysant l'adéquation des mesures de gestion aux sujets de préoccupation.

48. **M^{me} Cook** (Directrice exécutive du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système), intervenante, accompagnant sa déclaration d'un diaporama numérique, dit que le Bureau des évaluations à l'échelle du système est chargé de fournir des données factuelles issues d'évaluations indépendantes pour améliorer le contrôle, la transparence et la responsabilité, afin d'inciter au travail conjoint et à l'apprentissage collectif, et de mener et favoriser l'évaluation, dans tout le système, de la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable.

49. Il s'agit d'un bureau indépendant qui rend compte directement au Secrétaire général et qui a la prérogative de communiquer ses rapports directement au Conseil et au niveau approprié de prise de décisions du système pour le développement. Il mène des évaluations qui visent à compléter celles d'autres entités des Nations Unies, se concentrant sur les activités menées dans le système qui ne peuvent pas être évaluées de manière adéquate par les mécanismes d'application du principe de responsabilité existants.

50. En 2023, l'intervenante a été nommée première Directrice exécutive du Bureau des évaluations à l'échelle du système par le Secrétaire général. Le Bureau est pleinement opérationnel et dispose de suffisamment de personnel et de ressources pour mener à bien le programme de travail de 2024. La priorité pour 2024 est de terminer la rédaction de la politique d'évaluation à l'échelle du système en vue de son approbation par le Secrétaire général. S'agissant des activités en cours et prévues, l'évaluation de l'Initiative Spotlight devrait être achevée avant septembre, garantissant ainsi l'application du principe de responsabilité et répondant aux besoins d'apprentissage en ce qui concerne la violence fondée sur le genre et la réforme du système pour le développement. Une évaluation de l'élaboration des programmes de pays s'inspirant des plans-cadres de coopération et de la configuration des équipes de pays sera lancée à la mi-2024 et s'achèvera en 2025, l'idée étant de tirer des enseignements de l'exécution de la première génération de plans-cadres de coopération et de formuler des recommandations d'amélioration concernant les processus de planification du développement des entités des Nations Unies au niveau des pays. Le travail préliminaire à une évaluation de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, cinq ans après son lancement, a commencé. À partir de 2025, le Bureau

mettra en place un processus systématique et transparent de détermination et de hiérarchisation des questions à évaluer à l'échelle du système, en consultation avec les entités des Nations Unies et d'autres organes de contrôle des Nations Unies.

51. Certains des travaux récemment lancés par le Bureau mettent en évidence le rôle que celui-ci joue dans la promotion de l'apprentissage dans le système et dans l'utilisation des données factuelles issues des évaluations. Un premier inventaire des plus de 4 000 rapports d'évaluation publiés au niveau des entités des Nations Unies depuis 2021 montre une base de données riche, mais quelque peu fragmentée concernant les contributions du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable et à la réforme du système pour le développement. Cet ensemble de données factuelles comprend 256 évaluations de programmes de pays propres à une entité, contenant des conclusions sur la réforme du système pour le développement et les priorités définies pour l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement. Les bureaux d'évaluation des Nations Unies produisent de plus en plus de synthèses d'évaluations, comme la récente synthèse interinstitutions des évaluations relatives à l'objectif de développement durable n° 5, le but étant de promouvoir l'utilisation de données factuelles au niveau stratégique.

52. Enfin, dans le cadre d'une initiative pilote menée dans tout le système, une carte numérique interactive des données issues des évaluations du système des Nations Unies sera créée et de brefs résumés portant sur les priorités définies pour l'examen quadriennal complet de 2020 seront produits, pour éclairer le processus de 2024.

53. **M^{me} Paereli** (Allemagne) dit qu'il est capital que le Gouvernement, le Parlement et le public allemands disposent de données et d'analyses de qualité sur la façon dont le système des Nations Unies pour le développement veille à ce que les effets des activités qu'il mène soient durables, afin qu'ils puissent voir comment les fonds sont dépensés. De nombreux objectifs de développement durable sont loin d'être atteints, et il y a lieu d'améliorer l'application de la gestion axée sur les résultats, conformément à la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale. Les modèles de fonctionnement devraient être optimisés pour favoriser une forte culture axée sur les résultats, et l'Allemagne est prête à soutenir les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à cet égard.

54. La délégation allemande se félicite de l'entrée en activité du Bureau des évaluations à l'échelle du système, mais se demande quelles seront les prochaines étapes en matière de mise en service, sachant que le Bureau est encore légèrement en sous-effectifs. Elle aimerait également savoir comment les États Membres peuvent coopérer au mieux avec le BSCI et le Bureau des évaluations à l'échelle du système pour appuyer le travail important que ces deux Bureaux réalisent.

55. **M. Etter Lindegger** (Observateur de la Suisse) dit que l'évaluation est un mécanisme clé de l'apprentissage et de l'application du principe de responsabilité ainsi que du contrôle du système des Nations Unies pour le développement. Les conclusions et les recommandations des évaluations doivent faire l'objet de discussions au Conseil, et une session sur ce thème devrait être systématiquement intégrée dans le débat consacré aux activités opérationnelles.

56. La délégation suisse se félicite de l'évaluation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des progrès importants réalisés dans la mise en place de l'équipe de base du Bureau des évaluations à l'échelle du système. Elle soutient également les initiatives visant à assurer un financement prévisible et durable du Bureau au titre du budget ordinaire. L'Observateur demande comment les intervenantes et intervenants évalueraient la collaboration et la complémentarité entre le Bureau et les autres organes d'évaluation des Nations Unies, comment les synergies sont utilisées et s'il serait possible de les exploiter davantage.

57. **M. De Rezende Pinto** (Brésil) dit que les plans-cadres de coopération doivent être considérés comme des documents de planification interinstitutionnelle intégrée et comme un outil essentiel pour évaluer la qualité de la coopération entre les entités du système des Nations Unies pour le développement ainsi que la valeur ajoutée de cette coopération pour le développement. Son pays a proposé que le Bureau de la Coordinatrice résidente pour le Brésil applique des critères d'évaluation précis pour évaluer les performances techniques et opérationnelles des organismes multilatéraux actifs sur son territoire. Les autorités brésiliennes souhaiteraient également déterminer le degré de concordance entre les lignes directrices de ces organismes et ses propres lignes directrices en matière de coopération internationale, afin de s'assurer que l'appui fourni répond effectivement aux priorités nationales et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable au Brésil.

58. **M^{me} Lelek** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il est essentiel de tirer des enseignements de l'évaluation et se

félicite que le débat consacré aux activités opérationnelles soit mis à profit pour ce faire. Elle se demande si l'expression « pleinement opérationnel » signifie que Bureau des évaluations à l'échelle du système est doté d'un effectif complet ; compte tenu de l'étendue du mandat confié au Bureau, il est important de s'assurer que celui-ci dispose des capacités nécessaires ou de veiller à ce que les attentes des États ne dépassent pas ses capacités. En ce qui concerne l'inventaire initial des évaluations menées dans le système des Nations Unies par rapport aux priorités définies pour l'examen quadriennal complet, l'intervenante demande quand les États Membres peuvent s'attendre à recevoir des informations sur les priorités, lesquelles seraient particulièrement utiles avant les négociations relatives à l'examen. Des recommandations fondées sur une analyse de ces informations seraient également les bienvenues.

59. **M. van der Straaten** (Observateur du Royaume des Pays-Bas), se félicitant de l'entrée en activité du Bureau des évaluations à l'échelle du système, dit que l'évaluation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, très informative, aidera les États Membres à déterminer non seulement ce qu'ils pourraient modifier dans leur propre comportement, mais aussi ce qui pourrait être ajusté et amélioré au niveau du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du prochain examen quadriennal complet.

60. L'intervenant demande ce que le Bureau des évaluations à l'échelle du système et le BSCI considèrent comme des priorités pour rendre le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents plus efficace. Il demande également ce que les États Membres peuvent faire, par l'intermédiaire de l'examen quadriennal complet, du débat consacré aux activités opérationnelles, de la Cinquième Commission et des conseils d'administration des organismes, fonds et programmes, pour s'assurer qu'il est effectivement donné suite aux travaux du Bureau et du BSCI, et quelles améliorations peuvent être apportées au débat compte tenu du besoin d'une plus grande cohérence en matière de contrôle et d'apprentissage.

61. **M^{me} Ndiaye** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, BSCI) dit que, concernant la coopération des États Membres avec le Secrétariat sur les évaluations du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et du système des Nations Unies pour le développement, les rapports d'évaluation présentent un grand nombre de données factuelles issues d'échanges avec des personnes sur le terrain, des représentants des pouvoirs publics, des membres d'organisations de la société civile et bien d'autres

acteurs. Ces données permettent de mieux comprendre les problèmes et de déterminer ce qui fonctionne bien ; c'est la contribution la plus importante au processus décisionnel, tant pour les hauts responsables que pour les États Membres. Il serait très utile que les États Membres échangent avec les hauts responsables de l'ONU et le BSCI à ce sujet, pour comprendre la culture, en pleine évolution. La réforme a suscité beaucoup d'appréhension, d'aucuns se demandant si elle aboutirait à des résultats concrets. La gestion axée sur les résultats est une question de culture institutionnelle, comme le montrent les enquêtes menées auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres acteurs. Les recommandations sont toutes prises au sérieux et mises en œuvre, la question est plutôt de s'assurer que tous les membres du système pour le développement et tous les États Membres apprennent collectivement.

62. En ce qui concerne la collaboration et les synergies entre le BSCI et le Bureau des évaluations à l'échelle du système, le BSCI a pour mandat de produire des évaluations indépendantes concernant le Secrétariat, ce qui inclut le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les synergies et les complémentarités ont été abordées lorsque la Directrice exécutive du Bureau des évaluations à l'échelle du système a pris ses fonctions. Il ressort de ces discussions que l'intervenante attend du Bureau qu'il fournisse un inventaire des travaux d'évaluation menés dans l'ensemble du système, qu'il en assure la concordance avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement et qu'il fournisse des informations sur les lacunes en matière de couverture et sur les priorités établies sur la base des préoccupations ou des besoins des États Membres. La création du Bureau était absolument nécessaire pour obtenir une vue d'ensemble du système.

63. **M^{me} Cook** (Directrice exécutive du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système) dit que son bureau est pleinement opérationnel et est doté d'une équipe de base de quatre personnes. Cette capacité est prise en compte dans la proposition de budget ordinaire pour 2025. Le Bureau a reçu des fonds extrabudgétaires de la Suisse, des fonds de démarrage du Danemark et des contributions des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui n'ont pas été versés pour servir d'appui de base, mais étaient généralement destinés à des travaux précis, à l'exception des contributions du Fonds des Nations Unies pour la population, qui ont financé le détachement d'un administrateur hors classe chargé de l'évaluation au Bureau pour sa première année complète d'activité.

Il reste à voir comment le travail évoluera et quel sera le niveau de la demande, et il est fondamental de s'assurer que le Bureau reste fidèle à son mandat, à savoir compléter le travail d'évaluation dans tout le système. L'intervenante s'attend à ce que certains ajustements soient nécessaires dans les années à venir pour assurer l'adéquation des capacités par rapport aux attentes, mais le nombre de postes permanents est actuellement approprié. Des lacunes en matière de ressources ont été constatées pour certains des travaux d'évaluation décrits précédemment. Le Bureau dispose d'une stratégie de mobilisation des ressources qui porte sur les ressources au sein du système et la coopération sélective avec certains États Membres dans l'optique d'obtenir un soutien de leur part.

64. En ce qui concerne la contribution des États Membres à la politique d'évaluation à l'échelle du système, l'intervenante a adressé des invitations aux États pour qu'ils prennent part à des discussions bilatérales, en plus de l'invitation permanente à informer les groupes régionaux sur le travail du Bureau. Des exposés informels sur la politique d'évaluation seront organisés en juin et juillet 2024. Un plan de travail pluriannuel évolutif sera également établi pour le Bureau, lequel sera étoffé sur la base d'une analyse solide. Les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable seront formellement consultées, et le Bureau s'entretiendra avec les États Membres selon des modalités qui seront déterminées en collaboration avec le Bureau du Conseil.

65. La politique s'appliquera au mécanisme d'évaluation à l'échelle du système au niveau mondial, au niveau régional (conformément aux attentes relatives aux plateformes de collaboration régionales) et au niveau national, avec des évaluations des plans-cadres de coopération menées à cette fin. Celles-ci sont réalisées par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, mais constituent un élément clé du travail du Bureau et le vecteur de responsabilité et de transparence le plus important au niveau national. Le Bureau a été conçu pour être petit et souple, pour mettre à profit les contributions collectives et pour renforcer la collaboration des entités du système en matière d'évaluation. C'est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, lieu d'échange des meilleures pratiques en matière d'évaluation pour tout le système. La politique prévoit la mise en place d'un groupe directeur pour faciliter la collaboration.

66. Le Bureau est censé s'appuyer sur les capacités existantes du système, plutôt que de créer un niveau d'activité distinct, et coopérera régulièrement avec le BSCI, le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes pour veiller à ce que les

complémentarités soient correctement encadrées. La politique définira l'architecture institutionnelle du mécanisme d'évaluation à l'échelle du système.

67. Le Bureau met à l'essai une nouvelle méthode concernant le travail d'inventaire en vue de l'examen quadriennal complet, qui consiste à générer une carte interactive montrant les données factuelles issues des évaluations disponibles pour les domaines prioritaires définis pour l'examen. Cette carte interactive sera mise à la disposition des États Membres vers la mi-2024. Il est déjà clair que, dans certains domaines, il y a une accumulation de données issues des évaluations ; le Bureau collaborera avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, par l'intermédiaire des spécialistes de l'évaluation, et demandera également l'avis des États Membres quant aux priorités. Le Bureau est en discussion avec le Département des affaires économiques et sociales pour voir comment les ressources produites dans le cadre de ce travail pourraient être intégrées aux ressources mises à la disposition des États Membres aux fins de l'examen quadriennal complet de 2024.

La séance est levée à 12 h 35.